



### Avertissement :

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

**Demande de permis de construire (P)**  
**N° CAMAC : 251153****A. AVIS D'ENQUETE**

Référence communale : 8154

**Données générales**

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Nyon
2. **Lieu-dit :** Bâtiment ARTICOM A-B /  
**et/ou adresse (\*) :** Rte de Divonne 46
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2510490 / 1137570 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (\*) :** 1173
5. **No ECA :** 2695a
6. **Note recen. architectural :**

**Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)**7. **Propriétaire (\*) :**

|                  |                              |                  |                                                              |
|------------------|------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------|
| Nom, Prénom :    | ROCHAT BLAISE POUR LE LOT 10 | Raison sociale : | P.A. REGICÔTE SA ATT F. BOGET RUE DE LA COMBE 11 / 1260 NYON |
| Adresse :        | Rte de Divonne 46            | Tél. :           |                                                              |
| NPA / Localité : | 1260 NYON                    | E-mail :         |                                                              |

**Promettant acquéreur :**

|                  |  |                  |              |
|------------------|--|------------------|--------------|
| Nom, Prénom :    |  | Raison sociale : | GOLDCREST SA |
| Adresse :        |  | Tél. :           |              |
| NPA / Localité : |  | E-mail :         |              |

**Droit distinct et permanent :**

|                  |  |                  |     |
|------------------|--|------------------|-----|
| Nom, Prénom :    |  | Raison sociale : | LOT |
| Adresse :        |  | Tél. :           |     |
| NPA / Localité : |  | E-mail :         |     |

8. **Auteur des plans (\*)** (*personne physique selon art. 72 RATC*)

Projet nécessitant : ☒ Architecte ☐ Ingénieur ☐ Exception art. 106 LATC

|                  |                             |          |                      |
|------------------|-----------------------------|----------|----------------------|
| Nom, Prénom :    | JOHNER-ANDENMATTEN FRÉDÉRIC | N° REG : | Inscription en cours |
| Profession :     | Architecte ETS/HES          |          |                      |
| Raison sociale : | AO5+EG SA                   | E-mail : |                      |
| Adresse :        | Rue de Cossonay 194         | Tél. :   |                      |
| NPA / Localité : | 1020 RENENS                 | Fax :    |                      |

9. **Nature des travaux principale (\*) :** (*une seule coche possible*)

|                                                          |                                                        |                                                                                  |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Adjonction                      | <input type="checkbox"/> Agrandissement                | <input checked="" type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux |
| <input type="checkbox"/> Construction nouvelle           | <input type="checkbox"/> Démolition partielle          | <input type="checkbox"/> Démolition totale                                       |
| <input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition | <input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie | <input type="checkbox"/> Rénovation totale                                       |
| <input type="checkbox"/> Transformation(s)               |                                                        |                                                                                  |

10. **Description de l'ouvrage (\*) :**

Réaffectation du lot no10 avec boxes de stockages (Garde-meubles) dans la Halle existante

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) : ☐ Oui [X] Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS) ☐  
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection ☐
13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.) ☐  
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.) ☐  
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107) ☐
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) ☐ I ☐ II ☐ III ☐ IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) ☐
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) : ☐ Oui [X] Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 29.07 au 27.08

**B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE****20. Maître de l'ouvrage (\*) :**

- ☐ 01 CFF  
☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
☐ 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
☐ 07 Swisscom  
☐ 08 La Poste  
☐ 10 Canton  
☐ 11 Entreprise de droit public d'un canton  
☐ 15 Commune  
☐ 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
☐ 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
☐ 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
☐ 23 Caisse maladie, SUVA  
☐ 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
☐ 31 Usine d'électricité privée  
☐ 32 Usine à gaz privée  
☐ 33 Chemin de fer privé  
☐ 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
☐ 42 Coopérative de logement  
☐ 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
☐ 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
☒ 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
☐ 61 Particulier et hoirie  
☐ 63 Organisation internationale, ambassade  
☐ 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : ALEXANDRE CLARKE

Raison sociale : GOLDCREST SA

Adresse : Avenue du Mont-Blanc 9

Tél. : 078 624 98 66

NPA / Localité : 1196 GLAND

E-mail : info@glodcrest.ch

**21. Direction des travaux (\*) :**

Nom, Prénom : FRÉDÉRIC JOHNER

Raison sociale : AO5+EG SA

Adresse : Rue de Cossonay 194

Tél. : 077 409 97 70

NPA / Localité : 1020 RENENS

E-mail : a05.arch@bluewin.ch

**C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE**30. Genre de construction [\(aide\)](#) (\*) : ☐ Bâtiment ☐ Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur ☒ Construction particulière30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : ☐ Oui ☒ Non**31. Type d'ouvrage (\*) :**

- Approvisionnement en eau / énergie ☐ 11 Alimentation en eau  
☐ 12 Usines d'électricité et réseaux  
☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
☐ 14 Chauffage à distance  
☐ 19 Autre  
☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  
 Elimination des déchets ☐ 22 Ordures ménagères  
☐ 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking ☐ 31 Routes nationales  
☐ 32 Routes cantonales  
☐ 33 Routes communales  
☐ 34 Route, place de stationnement  
☐ 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication ☐ 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
☐ 42 Constructions pour les bus et tramway  
☐ 43 Constructions pour la navigation  
☐ 44 Constructions pour les transports aériens  
☐ 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
☐ 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 251153

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- ☐ 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
☐ 52 Formation supérieure ou recherche  
☐ 53 Hôpital  
☐ 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
☐ 55 Autre établissement de santé spécialisé  
☐ 56 Installation de loisirs et de tourisme  
☐ 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
☐ 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
☐ 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- ☐ 61 Aménagement de berges et barrages  
☐ 62 Constructions pour la défense nationale  
☐ 69 Autres infrastructures  
☐ 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
☐ 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
☐ 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
☐ 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
☐ 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
☐ 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
☐ 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- ☐ 81 Construction agricole  
☐ 82 Construction sylvicole  
☐ 83 Améliorations foncières

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- ☐ 91 Fabrique, usine, atelier  
☒ 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
☐ 93 Bât. administratif, bureaux  
☐ 94 Bât. commercial, magasin  
☐ 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
☐ 96 Autres hébergements de courte durée  
☐ 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- ☐ 5 m                      ☐ 10 m                      ☒ 25 m                      ☐ 50 m  
☐ 100 m                      ☐ 250 m                      ☐ 500 m                      ☐ 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)  
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)  
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

- ☐  
☒  
☐

Nom et/ou No de la zone :

Zone Artisanale / PEP "EN MARENS"

36. Secteur de protection des eaux :

- ☐ Au ☒ ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ☐  
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38. ☒ a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

- ☐ b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes  
 séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est  
 indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :

☒ Réseau public

☐ Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

☒ Existante

☐ Projetée

Distance [m] : 50

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères

☒ Existant ☐ Projeté

b) Différenciés

☒ Existant ☐ Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

☒

## Suppression des barrières architecturales

- 43. ☐ La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- ☐ Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

## Equipements, installations

49. ☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50. ☐ Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). [lien](#)

## Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. ☐ La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.  
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

|                                                                                                 | Existant | Ajouté          | Supprimé | Total après trav. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|----------|-------------------|
| 60. Surface totale des parcelles [m²]                                                           | 8175     | 0               | 0        | 8175              |
| 61. Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)                                                     | 8175     | 0               | 0        | 8175              |
| 62. Surface bâtie [m²] (B)                                                                      | 3416     | 0               | 0        | 3416              |
| 63. Surface brute utile des planchers [m²] (C)<br>dont consacrée au logement [m²]               |          |                 |          |                   |
| 64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)<br>Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A) |          |                 |          | 0.4178            |
| 65. Cube SIA [m³]                                                                               |          |                 |          |                   |
| 66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]<br>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment  | 1372146  |                 |          |                   |
| Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)<br>Honoraires et TVA compris                    | 400000   | CFC 1 à 5 [CHF] |          | 405000            |

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (\*)
- |                                   |                |                |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Nb total de nouveaux bâtiments    | Avec logements | Sans logements |
| Nb total de bâtiments transformés |                |                |
| Nb total de bâtiments démolis     |                |                |
- (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

|                                                                                                                         | Existant | Ajouté | Supprimé | Total après trav. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|----------|-------------------|
| 80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture                                                                       | 0        | 0      | 0        | 0                 |
| 81. Couverts, garages extérieurs                                                                                        | 0        | 0      | 0        | 0                 |
| 82. Places non couvertes                                                                                                | 5        | 0      | 0        | 5                 |
| 83. Total (à reporter sous question N° 10)<br>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a) | 5        | 0      | 0        | 5                 |
| 84. Nombre de places de stationnement pour les vélos<br>(avec ou sans l'assistance électrique)                          | 0        | 0      | 0        | 0                 |

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux [\(aide\)](#) (\*) :  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- |                                                              |                                                              |                                                                               |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Assainissement énergétique          | <input type="checkbox"/> Assainissement système de chauffage | <input checked="" type="checkbox"/> Transformations / rénovations intérieures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Changement d'affectation | <input type="checkbox"/> Agrandissement chauffé              | <input type="checkbox"/> Agrandissement non chauffé                           |
| <input type="checkbox"/> Installation solaire thermique      | <input type="checkbox"/> Installation solaire photovoltaïque | <input type="checkbox"/> Autres travaux de transformation                     |
- B2 N° de parcelle (\*) : 1173
- B3 N° ECA : 2695a  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.*
- B4 Rue/lieu (\*) : Rte de Divonne 46
- B5 Dénomination du bâtiment : artisanal+commercial / ARTICOM A-B-C
- B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Construction particulière  
Classe : Bâtiments commerciaux
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 428
- B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 428
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 0 Pour les activités [m²] :
- B11 Cube SIA [m³] : 2426
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 1
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 0
- |            |            |                    |
|------------|------------|--------------------|
| Nb 1 pce : | Nb 2 pce : | Nb 3 pce :         |
| Nb 4 pce : | Nb 5 pce : | Nb 6 pce ou plus : |
- B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :
- Principal: Chaudière standard pour plusieurs bâtiments
- Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :
- Pour générateur principal: Mazout
- Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Principal: Chaudière à condensation
- Secondaire: Chaudière à condensation
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Pour générateur principal: Mazout
- Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : ☒ Oui ☐ Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes ☐ Oui



AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39.

a) Façades, toiture

Matériau, couleur :  
Bât Articom A-B-C / existantes et non touchées / lot no 10 pas concerné  
Mode de couverture, couleur :  
Bât Articom A-B-C / existantes et non touchées / lot no 10 pas concerné  
  
Type de fermeture :  
☒ Stores ☐ Volets

b) ☐ Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44.

☐ Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)

45.

a) Ascenseur, monte-charge:  
c) Contenance du réservoir d'huile :

☐ Electrique ☐ Hydraulique  
litres

b) Rampe/plate-forme ajustable: ☐ Electrique ☐ Hydraulique  
d) ☐ Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46.

Raccordement TV/radio :

☐ Antenne collective ☐ Antenne extérieure ☐ Antenne intérieure  
☐ Parabole ☐ Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence  
MME

48.

Qh (MJ/m².an) :

Informations complémentaires :

Lot 10 à l'int d'un bât global / pas de trav s/envelop

Qhli (MJ/m².an) :

Informations complémentaires :

Lot 10 à l'int d'un bât global / pas de trav s/envelop

453.

a) Qh est inférieur ou égal à Qhli

☐

b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

☐

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE :

428

Informations complémentaires :

chauffage exist / trav maintenance rad et VTH

465.

Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation

☐

EN 6

468.

Serres artisanales ou agricoles chauffées

☐

EN 7

474.

Halles gonflables

☐

EN 8

Installations techniques du bâtiment

450.

a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)

☐

65A

b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)

☐

65B

c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire  
(ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art 68c RLATC)

☐

Annexe

- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)

☐

EN-VD-5

- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m

☐

Annexe

456.

Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd

☐

461.

Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables

☐

EN-VD-72

462.

Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire

☒

EN-VD-3

463.

Installation de ventilation

☒

EN-VD-4

464.

Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification

☐

EN-VD-5

466.

Installation de production d'électricité par combustible

☐

EN 9

475.

Résidences secondaires

☐

EN-VD-3

Divers

470.

Installation de chauffage en plein air

☐

EN-VD-10

471.

Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN

☐

473.

Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage

☐

EN 12

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation

☒

EN 13

476.

Grands consommateurs (consommation électrique >0,5 GWh ou thermique >5 GWh)

☐

EN-VD-15

477.

Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

☐

Précisez l'article :

Travaux uniquement dans l'enceinte des 599m² du lot 10 / éclairage de base



Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

## Annexes

## •Environnement

101. Situation particulière  
☐ Dans un plan cantonal d'affectation  
☐ Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*) ☐ Oui ☒ Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*) ☐ Oui ☒ Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. ☐ 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). ☐ 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS) ☐
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection ☐
103. Dans l'aire forestière ☐
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt ☐
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] : ☐ Annexe  
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. ☐  
 (voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) : ☐ Oui ☒ Non 43 - DN  
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).
- |                                               |                          |                                      |                          |
|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) | <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB)   | <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO)                   | <input type="checkbox"/> | - Effondrement ou affaissement (EFF) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP)       | <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA)                   | <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain spontané (GSS)        | <input type="checkbox"/> | - Ruissellement (RUI)                | <input type="checkbox"/> |
| - Inondations par remontée de lac (LAC)       | <input type="checkbox"/> |                                      |                          |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  
☐ Ancienne décharge ☐ Site industriel pollué ☐ Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection ☐  
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage ☐
110. Dans une région archéologique ☐
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) ☐  
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

## Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants  
 Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. ☐ 53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. ☐ 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. ☐ 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). ☐ 53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- |                                                |                          |    |
|------------------------------------------------|--------------------------|----|
| - Logements à loyers modérés (LLM)             | <input type="checkbox"/> | 54 |
| - Logements adaptés avec accompagnement (LADA) | <input type="checkbox"/> | 54 |
| - Logements étudiants (LE)                     | <input type="checkbox"/> | 54 |
| - Logements à loyers abordables (LLA)          | <input type="checkbox"/> | 54 |

**Bruit**

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire) ☐ Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit ☐

**Protection des eaux****Annexes**

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36) ☐
116. Projet situé à moins de 20 m de :  
☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage

**Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)**

117. Déversement des eaux météoriques  
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau ☐ Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210) ☐
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol  
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, ☐ Ouvrage d'infiltration ☐  
 etc.)
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité ☐
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès) ☐

**Eaux usées**

121. Evacuation sans passer par une STEP ☐
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité ☐
123. Raccordement à la fosse à purin ☐ 52

**Réseaux routier et ferroviaire**

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) ☐ 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci ☐
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale ☐
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) ☐ Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant ☐

**M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES****Locaux occupant des travailleurs**

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr ☐ 43, 51, 64  
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série ☐ 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) ☐ 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail ☐ 51

**Environnement**

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) ☐ 64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64  
☐ Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  
☐ Raffinerie de pétrole  
☐ Installation géothermique (plus de 5 MWth)  
☐ Installation thermique (plus de 100 MWth)  
☐ Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

**Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales**

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux ☐ 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale ☐ 43

157.

Grands magasins, centres commerciaux  
Surface consacrée à l'alimentation [m²] :  
Surface de vente effective (*sans les entrepôts et les parkings*)  
☐ Inférieure à 2000 m²  
☐ De 2000 à 5000 m²  
☐ Supérieure à 5000 m² (**EIE**)  
☐ Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²

☐

43
170.

Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau

☐

43

**Métaux et machines**

158.

Métaux et machines  
☐ Aciéries (**EIE**)      ☐ Vieux métaux (**EIE**)  
☐ Aluminium (**EIE**)      ☐ Métaux non ferreux (**EIE**)

☐

43, 64

**Bois** **Annexes**

159.

Bois et traitement du bois  
☐ Panneaux d'agglomérés (**EIE**)    ☐ Plus de 50'000 t/an de cellulose (**EIE**)

☐

43, 64

**Chimie**

160.

Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  
☐ Fabriques d'explosifs et de munitions (**EIE**)      ☐ Stockage de plus de 1000 t (**EIE**)  
☐ Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(**EIE**)    ☐ Synthèse de produits

☐

43, 64
161.

Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins

☐

43, 64
162.

Produits plastiques ou en caoutchouc

☐

43, 64

**Alimentation**

163.

Produits alimentaires

☐

43
164.

Produits agro-alimentaires

☐

43, 64

**Autres matériaux**

165.

Arts graphiques

☐

43, 64
166.

Produits pour l'aménagement de la maison et du logement

☐

43, 64
167.

Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques

☐

43, 64
168.

Textiles, habillement, cuir

☐

43, 64
169.

Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  
☐ Cimenteries (**EIE**)    ☐ Verreries (plus de 30'000 t/an) (**EIE**)

☐

43, 64

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**

**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.

Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³

☐
207.

Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?

☐

Concept de gestion des sols
201.

Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus de 500'000 m³ (**EIE**)

☐
202.

Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (**EIE**)

☐

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203.

Déchetteries ou postes de collecte des déchets

☐
204.

Installations de traitement des déchets  
☐ Inférieur ou égal à 1000 t/an ☐ Capacité supérieure à 1000 t/an (**EIE**)

☐

43
205.

Déchiqueteurs de voitures (**EIE**)

☐
206.

Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration

☐

51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210.

Ouvrages d'accumulation  
Volume maximum d'accumulation > 100 m³  
Retenue au dessus du terrain naturel  
Volume d'eau permanent m³ :

☐  
☐  
☐

**O. AGRICULTURE, ANIMAUX****Annexes**

|      |                                                                                                                                                                                                                                            |                          |        |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|
| 250. | Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles                                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | 43     |
| 251. | Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> | 43, 52 |
| 252. | Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement<br><input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)                                                                                                           | <input type="checkbox"/> | 43, 52 |
| 253. | Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> | 43, 52 |
| 254. | Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> |        |
| 255. | Fosses à purin                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> | 52     |
| 256. | Fumières                                                                                                                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | 52     |
| 257. | Silos à fourrage                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> | 43     |
| 258. | Installations de biogaz.                                                                                                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | 43     |
| 259. | Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros<br><input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an<br><input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE) |                          | 43, 64 |

**P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL****Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

|      |                                                                                                                                                                                                                           |                          |            |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------|
| 300. | Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public                                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/> | 21, 43     |
| 301. | Ecoles paramédicales                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | 43, 64     |
| 302. | Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | 43, 64     |
| 303. | Etablissements pour mineurs                                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | 43, 64     |
| 304. | Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | 43, 64     |
| 305. | Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM) | <input type="checkbox"/> | 43, 64, 73 |
| 306. | Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire                                                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | 43, 64     |

**Laboratoires et cabinets**

|      |                                                             |                          |        |
|------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|
| 307. | Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 308. | Cabinets et instituts de physiothérapie                     | <input type="checkbox"/> | 43     |
| 309. | Cabinets et cliniques vétérinaires                          | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 310. | Laboratoires d'analyses vétérinaires                        | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 312. | Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins                   | <input type="checkbox"/> | 43     |

**Cimetières**

|      |                                             |                          |    |
|------|---------------------------------------------|--------------------------|----|
| 311. | Cimetières, caveaux funéraires, crématoires | <input type="checkbox"/> | 43 |
|------|---------------------------------------------|--------------------------|----|

**Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS****Sport**

|      |                                                                                                                                     |                          |  |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--|
| 340. | Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)                                                                                    | <input type="checkbox"/> |  |
| 350. | Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)                                                          | <input type="checkbox"/> |  |
| 351. | Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)                                                      | <input type="checkbox"/> |  |
| 352. | Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)                                            | <input type="checkbox"/> |  |
| 353. | Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)                                                           | <input type="checkbox"/> |  |
| 354. | Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)                                                                                           | <input type="checkbox"/> |  |
| 355. | Stands de tir<br><input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE) |                          |  |

### Loisirs, campings, dortoirs

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

|      |                                                                                                                                                                                                                                             |                          |        |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|
| 400. | Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport<br><i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i> | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 401. | a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs<br>(y compris les places déjà existantes)                                                                                                                | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 401. | b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places<br><i>(intérieur, souterrain ou en toiture)</i>                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | 43     |
| 402. | Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) <i>(terrain ou bâtiment)</i>                                                                                                                                                         | <input type="checkbox"/> | 64     |
| 403. | Places de lavage pour véhicules.                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | 64     |
| 404. | Garages professionnels                                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 405. | Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | 64     |

|      |                                                                                                                                 |                          |        |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|
| 406. | Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger ( <i>incendie, explosion, pollution, intoxication etc.</i> )        |                          | 43, 64 |
|      | <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon ( <b>EIE</b> )                                                   |                          |        |
|      | <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz ( <b>EIE</b> )                        |                          |        |
|      | <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir ( <b>EIE</b> )                               |                          |        |
| 408. | Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux                                           | <input type="checkbox"/> | 63     |
| 409. | Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)                                                                             | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 410. | Entreprises de nettoyage                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 411. | Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères<br>( <i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i> ) | <input type="checkbox"/> | 64     |

414. Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) ☐



## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux ☐  
☐ Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  
☐ Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  
☐ Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes ☐
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM ☐  
 (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)

Annexe

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454. Construction d'un abri PCi ☐ 46
455. Dispense de construction d'un abri PCi ☐ 45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) ☐ Annexe  
*(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)*  
 L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape ☐  
*(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)*

## G. ANNEXES

90. **a) Plans**  
 Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (\*) ☐ [X]  
 Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) ☐ [X]  
 Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier ☐  
 Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) ☐  
 Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé ☐ [X]  
 Dessins de toutes les façades ☐ [X]  
 En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.
90. **b) Nombre d'exemplaires des plans**  
 (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5,...)  

|                                                      | Demandé |    |  |        |
|------------------------------------------------------|---------|----|--|--------|
|                                                      | M       | ME |  | Fourni |
| Nombre d'exemplaires pour la commune :               | 2       | 2  |  | 2      |
| Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :                 | 0       | 0  |  | 0      |
| Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : | 2       | 2  |  | 2      |
91. **Documents**  

|                                                                                                                                                                               | Comm. | CAMAC | Fourni                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------|
| Questionnaire général complet (*)                                                                                                                                             | 2     | 0     | [X]                      |
| (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)                                                                                          |       |       |                          |
| Procuration remise au mandataire                                                                                                                                              |       |       |                          |
| Etablie par : <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire                                                                                                                | 2     | 0     |                          |
| <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur                                                                                                                                 |       |       |                          |
| <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage                                                                                                                                  |       |       |                          |
| Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)                                                                                                         | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit                         | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)                                                                                  | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux                                                                                                  | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)                                                    | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)                                                | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant                                                                                                                            | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression                                                                                                    | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)                                                                                                                                    | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)                                                                                    | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)                                                                              | 0     | 1     | <input type="checkbox"/> |
| Concept de gestion des sols                                                                                                                                                   | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Plan schématique d'évacuation des eaux claires                                                                                                                                | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
| Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit                                                                                                            | 2     | 0     | <input type="checkbox"/> |
92. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**  

|                                                                                                   |   |   |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|--------------------------|
| Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN              | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| Préavis du Concordat des téléskis                                                                 | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz                                              | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |



## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Renens, Gland le 25.06.2026

Droit distinct - permanent :

### Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

|                   |                    |                |                   |
|-------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| Nom (*) :         | CLARKE             | Prénom :       | ALEXANDRE         |
| Raison sociale :  | GOLDCREST SA       | Tél. :         | 078 624 96 66     |
| Adresse, N° (*) : | Av du Mont-Blanc 9 | E-mail :       | info@goldcrest.ch |
| N° postal (*) :   | 1196               | Localité (*) : | GLAND             |

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 29.07. au 27.08.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Nicolas Prost

Tél. (\*) : 021/316'49'13

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

VILLE DE NYON  
Service du territoire

Sceau et signatures :

1260 NYON

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires** (propriétaires n° 1 à 5)

|               |                              |                  |                                                                 |
|---------------|------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Nom, Prénom : | ROCHAT BLAISE POUR LE LOT 10 | RAISON SOCIALE : | P.A. REGICÔTE SA ATT F. BOGET RUE<br>DE LA COMBE 11 / 1260 NYON |
| Adresse :     | Rte de Divonne 46            |                  |                                                                 |
| Tél. :        | 079 950 68 82                | E-mail :         | f.boget@regicote.ch                                             |
| NPA :         | 1260                         | LOCALITE :       | NYON                                                            |

**Promettant acquéreurs** (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

|               |                        |                  |                   |
|---------------|------------------------|------------------|-------------------|
| Nom, Prénom : | CLARKE ALEXANDRE       | RAISON SOCIALE : | GOLDCREST SA      |
| Adresse :     | Avenue du Mont-Blanc 9 |                  |                   |
| Tél. :        | +41 21 213 08 18       | E-mail :         | info@goldcrest.ch |
| NPA :         | 1196                   | LOCALITE :       | GLAND             |

**Auteur des plans** (personne physique selon art. 72 RATC)

|               |                             |                  |                     |
|---------------|-----------------------------|------------------|---------------------|
| Nom, Prénom : | JOHNER-ANDENMATTEN FRÉDÉRIC | RAISON SOCIALE : | AO5+EG SA           |
| Adresse :     | Rue de Cossonay 194         |                  |                     |
| Tél. :        | +41 77 409 97 70            | E-mail :         | a05.arch@bluewin.ch |
| NPA :         | 1020                        | LOCALITE :       | RENENS              |

✓ 1173

N° commune fédéral 5724

N° commune cantonal 246

N° 1173

Mensuration MOVD

Désignation parcelle privée

EGRID CH659483814586

Superficie RF [m2] 8 175

Lien registre foncier <https://www.vd.ch/pr...>

Lien guichet RDPPF <https://www.rdppf.vd...>

Lien extrait RDPPF <https://www.rdppf.vd...>

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8151

Plans déposés à l'enquête publique

du 29 juil. au 27 août. 2026

Visa Service SDT

Guichet cartographique cantonal

Interroger

Canton Bâtiments (EGID) Bien-fonds Bâtiments

✓ Nyon

EGID

N° du bâtiment sur le plan cadastral

Catégorie du bâtiment

Classe de bâtiment

Statut

Année de construction

Période de construction

Surface au sol [m2]

Nombre de niveaux total

Date de construction

Système de chauffage principal

812464

2695a

Bâtiment partiellement à usage d'habitation

Hôpitaux et établissements de s

Existant

1982

Période de 1981 à 1985

3416

6

01.01.1982

Chaudière (générique) pour un : bâtiment

Source d'énergie pour le chauffage principal

Mazout

Système de chauffage secondaire

Pas de générateur de chaleur

Source d'énergie pour le chauffage secondaire

Aucune

Générateur de chaleur principal pour l'eau chaude

Chaudière (générique)

Source d'énergie pour l'eau chaude principale

Mazout

Générateur de chaleur secondaire pour l'eau chaude

Pas de générateur de chaleur

Source d'énergie pour l'eau chaude secondaire

Aucune

Surface de référence énergétique

1094

Lot no 10

Réf régie 052610.12

**Ré-affectation en Boxes de Stockage (garde-meuble)**  
Surface nette 595m2  
Surface Brute env 428m2

Lot no 10

5 places de parc ext existantes

10.06.2026

A05+EG SA Frédéric JOHNER Arch ETS/HES 077 409 97 70  
Rte de Cossonay 194 à 1020 Renens a05.arch@bluewin.ch

PRF 1173: FCA 2695a Rte de Divonne 46 1260Nyon Articom B 2506490 / 1137570



ARTICOM - Route de divonne 44 / 46 / 48 - 1260 Nyon

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE SUP.

PLAN DE RELEVÉ

CORNAZ+ASSOCIES SARL - BUREAU D'ARCHITECTES - 1260 Nyon -

1030 REL 002

date 05.05.2026

dessin C8

échelle 1/100

format 60 x 84

022 361 38 44  
Rue Neuve 16

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8151

Plans déposés à l'enquête publique  
du 29 juil. au 27 août. 2026

Visa Service SDT

A CONSTRUIRE

LES PROPRIETAIRES:

A DEMOLIR

A CONSERVER EXISTANT

AO5+EG  
ARCHITECTURE

AO5-EG SA / BUREAU DE LAUSANNE

F. JOHNER Architecte ETS-HES / UTS / CPA

Architecture - Urbanisme - Intérieurs - Paysage

réunion construction - études

Rue de Cressancy 194 - 1020 Berchem

PORTABLE 077 40 89 770

E-MAIL: a05@uts.ch - lausanne.ch

Parcelle 1173-2309, Rte de Divonne 46, 1260 Nyon

Locaux pour implantation des box

Plan du Rez épur localisation du lot 10

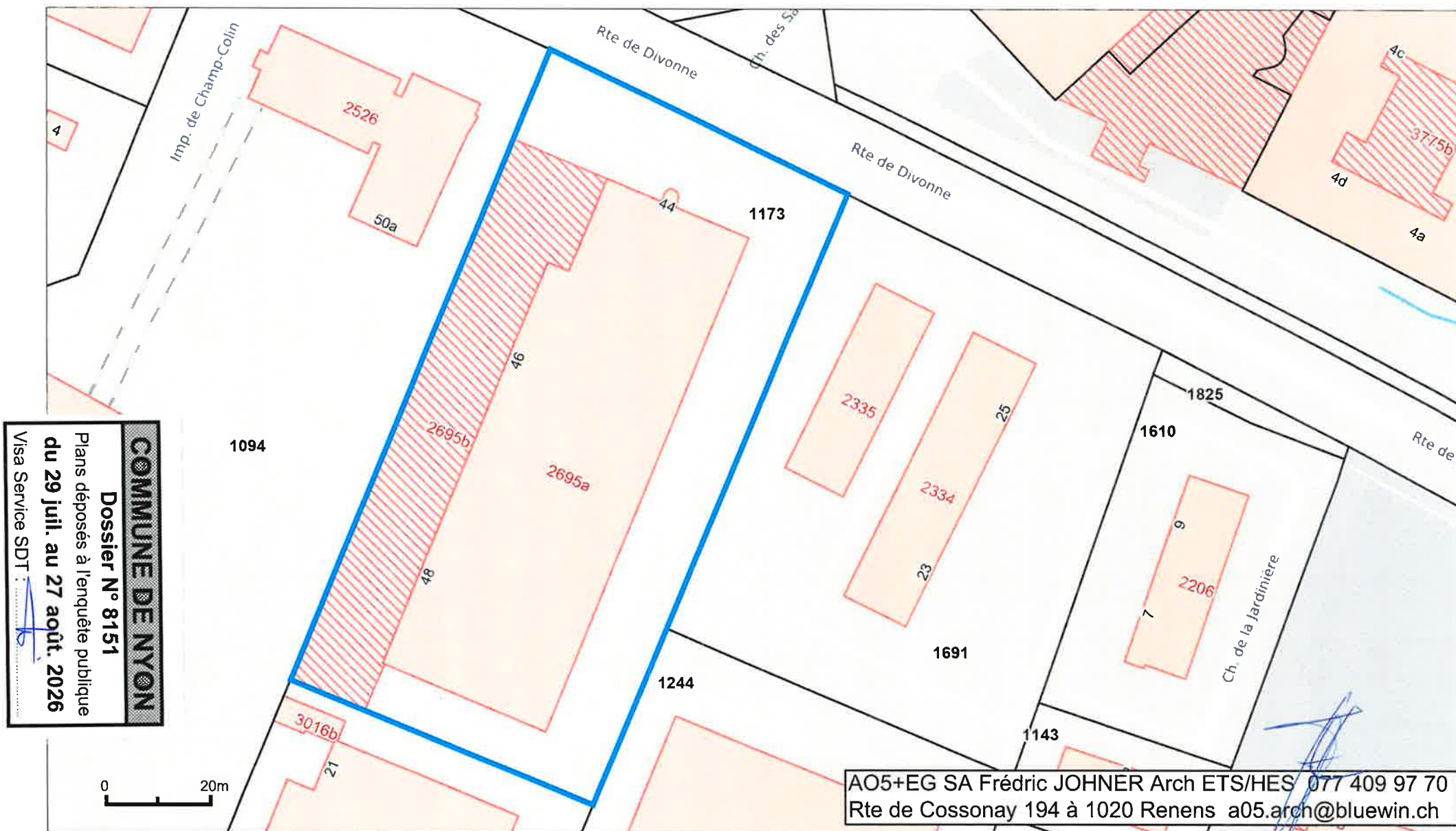
26-AO5+EG-02/01

Ech. 1/100

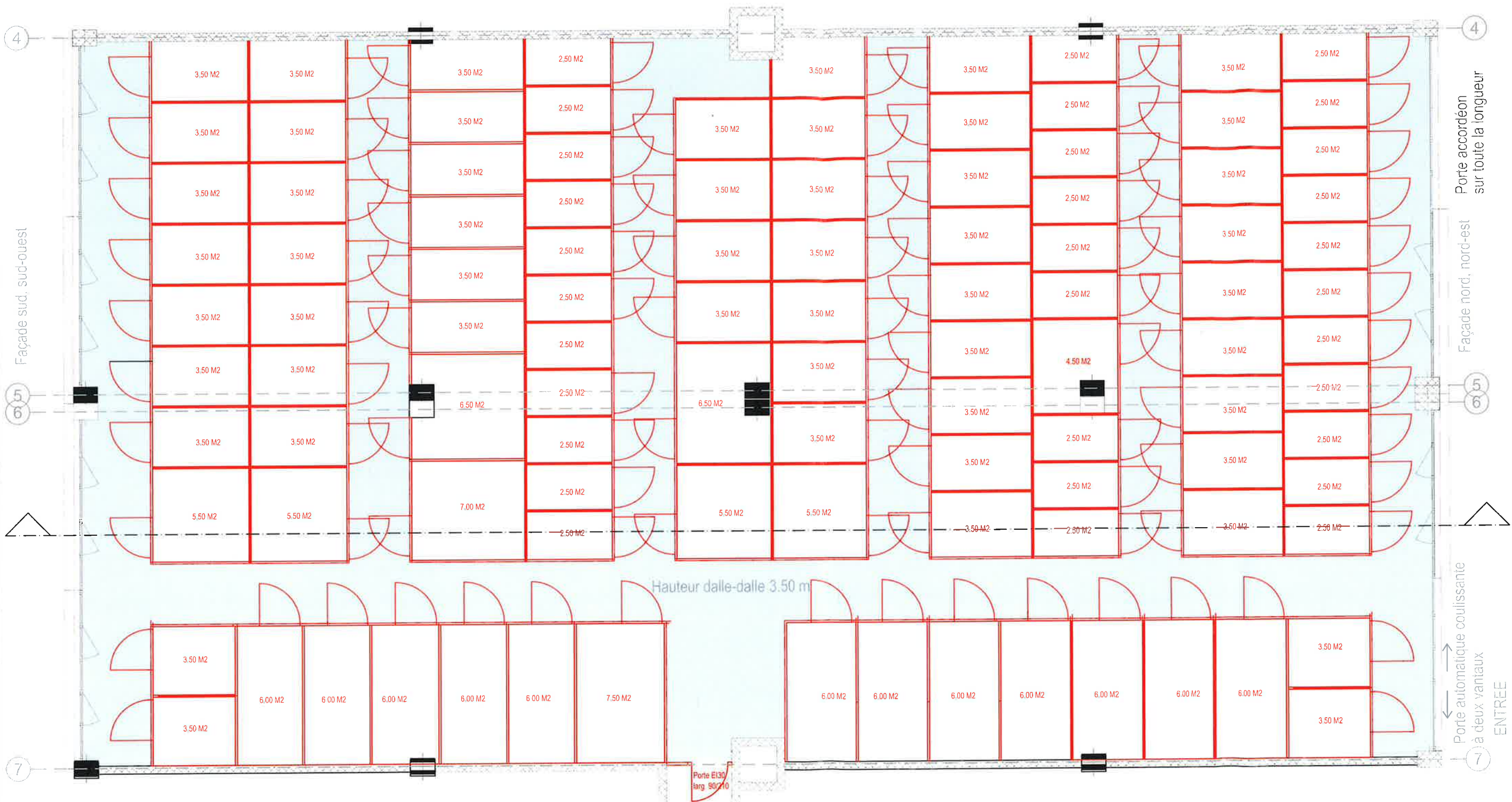
Date: 25.06.2026

Dess. F.J.

# Guichet cartographique cantonal







REPARTITIONS DES BOXES

- 31 Boxes de 2.50 m2
- 53 Boxes de 3.50 m2
- 1 Boxe de 4.50 m2
- 4 Boxes de 5.50 m2
- 12 Boxes de 6.00 m2
- 2 Boxes de 6.50 m2
- 1 Boxe de 7.00 m2
- 1 Boxe de 7.50 m2
- TOTAL 105 Boxes

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Surface Total disponible | 595 m2 (100%)  |
| Surface de circulation   | 182 m2 (30.6%) |
| Surfaces brute des Boxes | 413 m2 (69.4%) |
| Surface nette des Boxes  | 389 m2 (65.4%) |
| Surfaces des cloisons    | 24 m2 (4%)     |

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Surface brute env. lot no 10 = | 630 m2          |
| Hauteur prise en compte =      | 3.85 m          |
| Volume ECA env. arrondi =      | 2426.00 m3      |
| Valeur ECA du lot ind. 140     |                 |
| Valeur = 2426 x 565.60 =       | 1'372'145.60 .- |

A CONSTRUIRE

A DEMOLIR

A CONSERVER EXISTANT

LES PROPRIETAIRES:

Monsieur Rochat Blaise

Le PROMETTANT-ACQUEUREUR

GOLD CREST SA

Monsieur CLARKE Alexander, p.p.o.n.

L'ARCHITECTE:

JOHNER Frédéric

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8151

Plans déposés à l'enquête publique

du 29 juil. au 27 août. 2026

Visa Service SDT

26-A05+EG-02/01

Ech. 1/100

Date: 25.06.2026

Dess. F.J.

Parcelle 1173-2309, Rte de Divonne 46, 1260 Nyon

Locaux pour implantation des box

Plan de hall de boxes de stockage

A05+EG

SA

ARCHITECTURE

AO5+EG SA / BUREAU DE LAUSANNE

F. JOHNER Architecte ETS-HES / UTS / GPA

Architecture / urbanisme / économies d'énergie

information construction / expertises

Route de Cossonay 194 - 1020 Renens

PORTABLE 077 40 99 770

E-MAIL a05.arch@bluewin.ch



